



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CDTA49
LE 04 NOVEMBRE 2022 à 20H

Salle Gaillard-13 Rue des Acacias-49610 Mûrs-Erigné

<u>Les élus présents ou ...</u>	<u>Beaupréau</u> Ginouves Patrick	<u>Mazé</u> Pantais Emilie présidente Fonteneau Noémie	<u>Murs Érigné</u> Jalladeau Alain Président Piton Jean-Pierre Floch Françoise
<u>Pouancé</u> Greffier Laurent Président absent	<u>Cholet TAC</u> Airaud Stéphane Président	<u>Angers</u> Fauchoux Yves président <u>Angers Handisport</u> Chapelliere Patrick Président Bodier Marie Thérèse Trésorière Bodier Cédric	<u>Le May sur Èvre</u> Devanne Jérôme Président
<u>Chemillé</u> Bourdon Eric Secrétaire			
<u>Candé</u> Glémet Eric Président Cerisier Emilie	<u>Écouflant</u> Grall Christian Président Savreux Louis Secrétaire	<u>Daumeray</u> Dupuis Jean Paul Président excusé	<u>Saumur</u> Martin Patrick Président
<u>St Macaire</u> Audrezet Baptiste	<u>Montreuil Juigné</u> Lefaux Michael Président	<u>Les archers du Paradis-Le</u> <u>Fuilet</u> Travert Nathalie Présidente excusée	<u>Noyant</u> Rohmer Bernard Président absent

Le quorum étant atteint (50 voix sur 68 possibles), l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

I – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le président Patrick Ginouves ouvre la séance en remerciant tous ceux qui ont fait le déplacement, ainsi que le Club de Mûrs-Erigné d'accueillir cette Assemblée Générale. Patrick remercie le président du Comité Régional André Lebouc de s'être déplacé ainsi que le club Handisport de la SGTA d'Angers, tout nouvellement affilié à la FFTA et représenté ici par son président Patrick Chapelliere, sa secrétaire Marie Thérèse Bodier ainsi que Cédric Bodier. Patrick présente son rapport moral à l'Assemblée, Cf pièce jointe. Son rapport est approuvé à l'unanimité.

II-RAPPORT MORAL DE LA SECRETAIRE

Françoise fait un rappel des différentes actions que mène le CDTA, en organisant notamment des Championnats Départementaux, le double mixte version CDTA, le Challenge Chairmartin...entre autre. Cf pièce jointe.
Rapport approuvé à l'unanimité.

III-BILAN SPORTIF

Stéphane présente le bilan sportif de la saison passée. Peu de choses à dire, les clubs redémarrent doucement, ainsi que les compétitions. Le CDTA49 a organisé un stage réglage de matériel à Mazé en début de saison : seulement 5 participants ...Peut-être est-ce trop tôt dans la saison, date à revoir ??? En refaire un autre avant la saison extérieure ?? Le CDTA a organisé aussi le double mixte qui a bien marché.
A ce jour, peu de membres dans la commission sportive. Appel aux bénévoles pour intégrer cette commission...

Concernant le Challenge Chairmartin, Noémie (Mazé) et Louis (Ecouflant) assurent l'organisation et le suivi des résultats. Merci à eux....Le règlement a été mis à jour récemment. La 1^{ère} manche se déroulera à Ecouflant le 05/11/2022, environ 80 archers devraient y participer.

IV-BILAN FINANCIER

Hélène Girard, trésorière, n'a pas repris de licence cette année, c'est donc Patrick qui présente les comptes du 01/09/2022 au 21/08/2022. Cf pièce jointe.

Cette année le bilan est positif. A noter l'achat de vestes flockées à l'effigie du CDTA pour les membres du bureau, ainsi que des médailles. A noter aussi que plusieurs chèques n'ont pas encore été encaissés et/ou débités....Les services bancaires s'élevant à 74€, il est suggéré éventuellement de changer de banque afin de les diminuer (voire les supprimer)...peut-être au Crédit Agricole ?? A suivre

Emilie Cerisier (Candé), vérificatrice aux comptes présente son bilan. Cf pièce jointe.
Ce bilan est adopté à l'unanimité des présents.

V-BUDGET PREVISIONNEL

Patrick présente le budget prévisionnel du 01/09/2022 au 31/08/2023. Cf pièce jointe.

- La trésorerie étant bonne cela a permis au CDTA49 d'effectuer une rétrocession de 4€/licenciés à tous les clubs, conformément à une décision prise lors d'une précédente réunion, en raison de la baisse des effectifs et des finances....à cause de la covid-19... Ce n'est peut-être pas grand-chose, mais c'est mieux que rien !!!!
- Prévoir à l'avenir l'achat d'un logiciel de comptabilité qui permettrait un meilleur suivi....
- Le résultat comptable prévisionnel montre un résultat net de 2380€.
Ce bilan est adopté à l'unanimité des présents.

VI-ELECTION VERIFICATEUR AUX COMPTES

Emilie Cerisier se propose pour être vérificatrice aux comptes. Elle est réélue à l'unanimité.

VII-ELECTION DES MEMBRES AU CDTA49, POSTES VACANTS, ACTE DE CANDIDATURE AVANT LE 24/10/2022

Mickael LEFAUX, président du club de Montreuil Juigné, est seul à se présenter.
Il est procédé au vote, seuls les présidents de clubs votent ou ceux qui ont reçu un pouvoir de leur président.
Le nombre de voix par club est fonction du nombre de licences acquises l'année précédente.
Mickael est élu à l'unanimité. Le CDTA49 compte ainsi 13 membres.

Le poste de trésorier est à pourvoir, la précédente trésorière du CDTA49 n'ayant pas repris de licence cette année. Baptiste Audrezet se propose pour le poste, étant déjà élu au CDTA. Cette proposition est acceptée à

l'unanimité.

VIII-MISE A JOUR DU DOCUMENT « GUIDE DES TARIFS ET PARTICIPATIONS DU CDTA49 »

Cf point IX

IX- PROPOSITION DE RECOMPENSES DES ARCHERS MEDAILLES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

« Le guide des tarifs et participations » établi en 2018 rassemble l'ensemble des tarifs et participations financières du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Maine-et-Loire, établis de manière permanentes. Il ne fait pas mention des décisions ponctuelles du Comité Directeur du CDTA ou de son Assemblée générale.

Concernant le point 2.2.1 : Archer ayant participé à un Championnat de France, il est écrit :

Objet : participation du CDTA donnée à chaque archer du Maine-et-Loire ayant participé à un Championnat de France.

Montant de la participation : 1500€/nombre de participants pour les championnats de France individuels (limite de 30€ maximum/archer et par participation à un championnat) et 60€/équipe pour les France par équipe (et par participation). Ces montants prévisionnels et la décision de les attribuer ou non seront décidés à chaque saison sportive par le Comité Directeur du CDTA, en fonction des capacités financières du CDTA et du budget établi.

Modalités : la commission sportive du CDTA 49 est chargée chaque année d'établir la liste des récipiendaires, qui sont récompensés lors de l'Assemblée Générale du CDTA 49 de la saison sportive suivant la saison objet de la récompense.

Cette participation a été suspendue car les finances du CDTA ne le permettaient plus, ainsi qu'un manque de compétitions dû au Covid. A ce jour, les finances le permettent à nouveau, mais en modifiant son attribution :

- Proposition 1 : Pour cette année, le CDTA pourrait ne rembourser que les médaillés au France
- Proposition 2 : Pour cette année, le CDTA pourrait rembourser tous les participants au France.

Il est procédé à un vote : 4 pour la proposition 1, 13 pour la proposition 2.

Proposition de modifier le document comme suit :

Objet : participation du CDTA donnée à chaque archer du Maine-et-Loire ayant participé à un Championnat de France ou à chaque médaillé à un Championnat de France

Montant de la participation : 1500€/nombre de participants pour les championnats de France individuels ou de médaillés à un Championnat de France (limite de 30€ maximum/archer et par participation à un championnat) et 60€/équipe pour les France par équipe (et par participation). Ces montants prévisionnels et la décision de les attribuer ou non seront décidés à chaque saison sportive par le Comité Directeur du CDTA, en fonction des capacités financières du CDTA et du budget établi.

Modalités : la commission sportive du CDTA 49 est chargée chaque année d'établir la liste des récipiendaires, qui sont récompensés lors de l'Assemblée Générale du CDTA 49 de la saison sportive suivant la saison objet de la récompense.

A ce jour, il a été décidé que lors de la prochaine réunion du CDTA49, on entérinerait cette modification et que l'on déciderait, après avoir fait la liste des participants et la liste des médaillés aux différents Championnats de France pour la saison passée. A suivre...

Patrick nous lit un courrier qu'il a reçu de 2 archers Handi (Daniel Lelou et Thierry Jousseau) demandant si le CDTA49 pourrait les aider financièrement, en vue de leur participation aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Il est procédé à un vote : 2 abstentions, 15 contre. La proposition est refusée.

X- PROPOSITION D'INTERVENTION D'UN KINE DANS LE CADRE DU SPORT-SANTE

Le CDTA49 a pour objectif, entre autre, de développer le Sport-Santé. Dans les années précédentes, un archer de Saumur qui est kiné avait déjà proposé cette formation à quelques archers, Françoise y avait participé.

Il faudra voir avec Joël Rolland s'il est toujours d'accord pour déployer cette formation au niveau du département. Le CDTA pourrait le dédommager de ses frais kilométriques, par exemple... Un mail sera envoyé aux clubs pour savoir le nombre d'archers qui seraient intéressés... A revoir...

XI- QUESTIONS DIVERSES ADRESSEES AU PRESIDENT AVANT LE 24/10/2022

Pas de question reçue par le président

XII- QUESTIONS DIVERSES LORS DE L'ASSEMBLEE NON SOUMISES A DELIBERATION

- Alain fait un point sur la Labellisation et a mis en place des réunions pour aider les clubs dans cette nouvelle formule. Plusieurs clubs y ont déjà participé.
- Un point est fait sur le calendrier des compétitions en extérieur, afin que chaque club puisse se positionner correctement et que tout le monde y trouve son compte.
- **Point arbitrage sur le Jury d'Appel :**
 - La FFTA a décidé que le Jury d'Appel est souhaitable sur l'ensemble des compétitions mais qu'il est obligatoire pour les Championnats de France et compétitions nationales ainsi que sur les manches des compétitions de la Filière TAE en équipes, DRE, D2 et D1.
Pour les Championnats Régionaux et Départementaux, le Comité Régional ou Départemental est libre d'en fixer le caractère obligatoire ainsi que le mode de désignation.
 - **Le CDTA49 décide de ne plus rendre obligatoire la constitution d'un Jury d'Appel sur tous les Championnats Départementaux**
- Question sur les Championnats de France Para : comment vont se dérouler leurs compétitions, vu le nombre de catégories ???
- Prévoir à l'avance les compétitions Départementales, double mixte et Chairmartin, afin de s'organiser au mieux et ne rien oublier. Lors de la réunion du CDTA du 08/04/2022, il a été suggéré d'élaborer un mandat type pour toutes les compétitions départementales où le club support rajouterait son logo ainsi que les informations de la compétition et faire aussi une check-list recensant ce qu'il faut (trapta, scoreurs, flammes, médailles...). Françoise doit diffuser le mandat type pour avis... A suivre...
- Proposition d'acheter des verres Ecocup pour remplacer les gobelets en plastique lors du pot de l'amitié. Candé dispose d'un gros stock et pourrait en donner quelques-uns au CDTA. A revoir
- Le président du Comité Régional André Lebouc prend la parole et remercie le CDTA de l'avoir invité à son Assemblée Générale. Il en profite pour remettre la médaille de bronze du dirigeant à Alain Jalladeau et le félicite pour son engagement. Il informe aussi que le site internet du Comité Régional a des problèmes de mises à jour et espère que cela va se résoudre bientôt...
- Prochaine réunion du CDTA49 à Montreuil Juigné le 20/01/2023.

Fin de l'Assemblée Générale à 22h40, suivie du pot de l'amitié

Rédigé par Françoise Floch le 17/11/2022

Président CDTA49
Patrick Ginouves

Secrétaire CDTA49
Françoise Floch